OFFICIEL.

N° 306—ACTE

Concernant les Coroners.

Section 1ère—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que les frais ou salaires des coroners, et toutes les dépenses occasionnées par les enquêtes faites par le coroner y compris les frais de médecin, les frais des juris s'il y en a, les dépenses d'enterrement, et tous frais incidents aux devoirs [illegible] Nouvelle-Orléans par le Conseil Commun de la dite ville, et dans les différentes paroisses par les autorités paroissiales, nonobstant toutes lois à ce contraires, et qu'aucun autre salaire, récompense, rémunération, et aucuns autres frais ne seront payés aux coroners pour les dépenses d'une enquête de coroner, excepté ceux qui seront mentionnés dans cet acte; Bien entendu cependant que les dits coroners recevront les mêmes salaires et émolumens qui leur sont actuellement accordés ainsi que les frais occasionnés par les enquêtes jusqu'à ce que le dit Conseil Commun ou les dites autorités paroissiales aient fixé les dits frais ou salaires.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentants.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

N° 307—ACTE

Pour faire une appropriation pour achever le Capitole à Bâton-Rouge.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que la somme de vingt six mille cinq cents piastres soit et demeure appropriée, de tous fonds dans le trésor qui n'auront pas reçu une autre destination pour satisfaire les obligations contractées par les commissaires des édifices publics envers la Banque de l'Etat de la Louisiane et d'autres créanciers pour des emprunts d'argent, des travaux et des matériaux pour la construction du Capitole de l'Etat et pour les travaux et les matériaux nécessaires pour achever cet édifice conformément au rapport que les dits commissaires ont soumis à la présente Législature, et que la dite somme soit payée par le Trésorier de l'Etat, sur le mandat de l'Auditeur des comptes publics, à Daniel D. Avery, commissaire agissant et résidant sur les lieux pour en faire la distribution.

Section 2me—Il est de plus décrété, etc.,—Qu'une commission de deux pour cent soit allouée à Daniel D. Avery, commissaire agissant et résidant sur les lieux, sur les diverses sommes qu'il a déboursées jusqu'à cette date et sur celles qu'il pourrait débourser à l'avenir pour la construction des édifices publics à Bâton-Rouge, comme compensation pour ses services pour surveiller la construction du Capitole de l'Etat et faire les dits débours; le dit commissaire devra être crédité pour le montant qu'il a reçu jusqu'à cette date, le dit montant sera payé à son ordre par le Trésorier de l'Etat, sur le mandat de l'Auditeur des comptes publics.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

N° 308—ACTE

Pour accorder une compensation à M. M. Reynolds, avocat du District pour le premier District Judiciaire, dans la Nouvelle Orléans.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que la somme de seize cents piastres sera payée par le trésorier de l'Etat sur le mandat de l'auditeur des comptes publics, à M. M. Reynolds, en sa qualité d'avocat de District, pour les années mil huit cent cinquante et mil huit cent cinquante-et-un.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

N° 309—ACTE

Relatif à la Compagnie de Navigation du bayou St Jean et du canal Carondelet d'Orléans.

Section 1ère—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que [illegible] jugement définitif de toute [illegible] rendu en faveur de l'Etat de la Louisiane contre la Compagnie de Navigation d'Orléans dans le procès actuellement ou qui était [illegible] pendant en appel dans la Cour Suprême, il sera du devoir de la Cour dans la [illegible] la liquidation des affaires de ladite Compagnie de Navigation de la manière ci-après prescrite, savoir: Ladite Cour nommera un commissaire liquidateur qui devra de suite prendre possession de toutes les propriétés réelles et personnelles, mobilières et immobilières, les annoncer et les vendre après trente jours d'avis et conformément au plus haut enchérisseur, payable un tiers comptant et le surplus en termes égaux à [illegible] ans, et la portion du prix qui sera payable en obligations portant intérêt à raison de [illegible] sera payable en billets endossés par le commissaire, et seront garanties par hypothèque et par privilège spécial de vendeur sur les propriétés vendues ainsi qu'il est dit ci-dessus.

[illegible]

Section 3me.—Il est de plus décrété, &c., Que toute compagnie qui se formera conformément aux dispositions de la précédente section aura le droit de demander et de recevoir ledits péages à dater du jour qu'elle sera organisée, en fournissant un cautionnement de la somme de cinquante mille piastres en faveur du trésorier de l'Etat, pour garantir que toutes les améliorations spécifiées seront achevées dans ledit délai.

Section 4me.—Il est de plus décrété, &c., Que tous les travaux et améliorations qui doivent être faits par l'acheteur ne sont pas commencés dans six mois, et ne sont pas achevés dans cinq ans, tous les droits, titres et intérêts qui auront été acquis par ledit acheteur en vertu des dispositions de cet acte, ensemble avec toutes améliorations qui pourront être faites, appartiendront à l'Etat.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

N° 310—ACTE

Pour abolir la place de Surintendant de paroisse des Ecoles gratuites.

Section 1ère—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que la charge de Surintendant de paroisse des Ecoles gratuites soit et demeure par le présent abolie.

Section 2me—Il est de plus décrété &c—Que [illegible] comptes et pièces justificatives des divers surintendants de paroisse seront examinés et vérifiés par le Surintendant de l'Etat et aucune caution ne sera déchargée du bon de tout Surintendant de paroisse, jusqu'à ce que ses comptes aient été définitivement réglés, comme il est dit dans cet acte, et la balance payée au trésorier de l'Etat, et les fonds qui seront entre les mains des dits Surintendants de paroisse seront versés dans le trésor de l'Etat et portés au crédit des Ecoles Publiques, spécifiant distinctement le montant provenant de la taxe d'un millième et de la taxe de capitation et seront portés au crédit des paroisses respectives.

Section 3me.—Il est de plus décrété &c—Que tout Surintendant de paroisse qui négligera [illegible] de verser dans le trésor le montant [illegible] dans les six mois qui suivront la passation de cet acte, seront considérés comme concussionnaires, et les divers avocats de district dans leurs districts devront intenter des poursuites contre les dits concussionnaires pour le montant qu'ils doivent et les dits concussionnaires seront sujets à toutes les peines et pénalités prescrites par la loi.

Section 4me.—Il est de plus décrété &c—Que les retours de toutes les élections des Directeurs d'Ecoles de chaque district dans les diverses paroisses, qui les transmettra au Surintendant d'Etat, même temps que le serment d'office des dits Directeurs. Le président du jury de police sera investi du même pouvoir dont jouissait les Surintendants de paroisse de remplir les vacances qui pourraient survenir dans le bureau des directeurs d'aucun district d'Ecoles, et il devra informer immédiatement le Surintendant d'Etat des nominations à faire.

Section 5me—Il est de plus décrété &c—Que le Surintendant d'Etat devra ouvrir un compte à chaque paroisse de cet Etat et à chaque district d'Ecoles de chaque paroisse. Il portera au crédit de la paroisse premièrement, les sommes que le Surintendant de chaque paroisse a versé dans le fonds des Ecoles Publiques comme il est pourvu dans la seconde section de cet acte, secondement, la répartition trimestrielle qu'il aura faite en vertu des dispositions de l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte pour établir des Ecoles Publiques et gratuites dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le seize mars mil huit cent cinquante. Et il portera au crédit de chaque district d'Ecoles le montant qui lui reviendra d'une distribution proportionnelle du fonds d'Ecoles appartenant à la paroisse, selon la proportion que le nombre d'écoliers dans chaque district portera au nombre total des enfants dans la paroisse, la dite distribution se fera tous les trois mois, et les Directeurs d'Ecoles du district seront informés en même temps que de la somme portée au crédit de leurs districts respectifs.

Section 6me—Il est de plus décrété &c—Que les Directeurs des divers districts [illegible] des qualifications des professeurs [illegible] par eux, et ils seront autorisés à tirer [illegible] sur de l'Etat pour leur paiement par un [illegible] en faveur de la personne à laquelle le paiement est dû, le dit mandat sera signé par les [illegible] recteurs et leurs signatures seront [illegible] le sceau et la signature officielle du Greffier de la Cour de District de la dite paroisse, et après avoir été approuvé par le Surintendant d'Etat, au crédit du dit district, pourvu que chaque mandat soit accompagné d'un compte des services pour lesquels le paiement est demandé, attesté par le serment du professeur.

Section 7me—Il est de plus décrété &c—Que tous les pouvoirs et tous les devoirs ci-devant remplis par les Surintendants de paroisse concernant la vente ou le loyer des terres d'Ecoles, seront déférés aux Directeurs d'Ecoles des districts dans lesquels les terres à vendre ou à louer sont situées.

Section 8me—Il est de plus décrété &c—Qu'il ne sera plus du devoir du Surintendant d'Etat de visiter les diverses paroisses de cet Etat comme le requiert les lois actuelles.

Section 9me—Il est de plus décrété &c—Qu'à dater de la passation de cet acte, les Directeurs d'Ecoles n'auront plus le droit d'imposer de taxe pour la construction de maison d'Ecole, ou l'achat de propriétés foncières, à moins qu'ils n'aient précédemment le montant de la taxe nécessaire et soumis la dite taxe aux voix des électeurs légaux de leurs districts respectifs à une élection qui sera tenue par les dits Directeurs d'Ecoles après en avoir donné trente jours d'avis et conformément aux lois existantes; et si une majorité des dits électeurs légaux résidant dans le dit district d'Ecoles vote en faveur de l'imposition de la dite taxe, alors seulement la dite taxe sera prélevée et perçue et pas autrement.

Section 10me—Il est de plus décrété &c—Que toutes fois qu'une majorité d'aucun district d'Ecoles aura votée contre l'imposition d'aucune taxe de district prélevée par les Directeurs pour subvenir à l'achat de terrains à la construction de maisons d'Ecoles et à leur ameublement, ou pour tout autre objet, alors et dans ce cas le montant afférant au dit district d'Ecoles du fonds général des Ecoles sera affecté par les directeurs du dit district aux objets ci-dessus mentionnés.

Section 11me—Il est de plus décrété &c—Que les Surintendants des diverses paroisses mentionnées dans la première section de cet acte, continueront à remplir tous les devoirs qui leur sont imposés et à exercer tous les pouvoirs qui leur sont conférés par les lois existantes, nonobstant toute disposition de cet acte à ce contraire.

Section 12me—Il est de plus décrété &c—Que toutes lois contraires aux dispositions du présent acte soient et demeurent par le présent abrogées.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE, secrétaire d'Etat.

N° 311—ACTE

Pour pourvoir à la manière dont les surintendans de paroisse et leurs cautions peuvent être déchargés de leurs cautionnemens.

Section 1ère—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale: Que les comptes et les pièces à l'appui de différents surintendants de paroisse de cet Etat seront examinés et vérifiés par les recorders de leurs paroisses respectives, qui sont requis d'en transmettre le résultat au trésorier de l'Etat, et nul individu ne sera déchargé comme caution d'un surintendant à moins qu'il ne soit constaté par le certificat du trésorier de l'Etat, que les comptes et les pièces à l'appui qui auront été vérifiés par le recorder de sa paroisse, sont corrects et s'accordent avec les sommes qu'il aura reçues pour sa paroisse, ou que la balance due a été versée dans le trésor de l'Etat; et sur ledit certificat, les recorders aux différentes paroisses, sont par le présent autorisés à annuler les cautionnements des surintendants. Toutes les sommes qui seront versées dans le trésor par les différents surintendants de paroisse conformément à cet acte, seront portées au crédit de leurs paroisses respectives.

Section 2me.—Il est de plus décrété, &c; Que tous les surintendants de paroisse qui négligeront de régler, conformément aux dispositions de cet acte, dans les six mois après sa passation, seront considérés comme concussionnaires, et il sera du devoir des avocats de districts dans tout l'Etat d'intenter des poursuites par les obligations desdits concussionnaires, afin de recouvrer le montant du par eux, et ils devront subir les peines et les pénalités qui sont actuellement prescrites par la loi.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE, secrétaire d'Etat.

N° 312—ACTE

Supplémentaire à un acte intitulé: "Acte pour abolir la place de Surintendant de paroisse, des écoles publiques."

Sect. 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale: Que la onzième section d'un acte intitulé: Acte pour abolir la place de surintendant de paroisse des écoles publiques, approuvé le dix huit mars mil huit cent cinquante deux, soit et demeure abrogée.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Le [illegible] mars 1852.

[illegible]

Philip Cr[illegible], au coin des rues Annunciation et de la Course. Commissaires: James Rose, Mathew Martin, W. H. Reese. Greffiers: J. C. Taylor, T. W. Howard.

DEUXIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe No 20. Commissaires: A. C. Philips, E. T. Parker, George T. Rose. Greffiers: C. H. Forno, B. A. Whitney.

TROISIEME PRECINCT.

A l'école Fulton, au coin des rues Annonciation et Delachaise. Commissaires: J. O. Harris, R. E. Redwood, B. Whiteman. Greffiers: Thomas Dimond, D. Chase.

QUATRIEME PRECINCT.

Au dépôt de la compagnie de la pompe Jackson No 18, rue Calliope. Commissaires: A. S. Saunders, T. H. Hutton, H. Cassedy. Greffiers: David R. Calder, Wm. Miller.

CINQUIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe No 2, rue Tchoupitoulas. Commissaires: W. H. Fibbins, J. R. Townsend, W. E. Seymour. Greffiers: W. E. Sprigg, G. W. Hubbel.

SIXIEME PRECINCT.

Louisiana Hose Company, au coin Perdido et Carondelet. Commissaires: R. B. Sykes, W. Emerson, R. W. Powell. Greffiers: John T. Wilson, Chas T. Rollin.

SEPTIEME PRECINCT.

Chez Arthur O'Donald, au coin Cirque et Poydras. Commissaires: W. L. Cushing, W. E. Bailey, J. C. Stewart. Greffiers: G. W. Dilland, A. Saucier.

HUITIEME PRECINCT.

A la pension de M. Hayes, rue Conti. Commissaires: E. Salomon, Newton Richards. Greffiers: J. M. Wagner, Oscar Isnard.

NEUVIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe, rue Bienville, entre les rues Franklin et Basin. Commissaires: John Davis, Eugène Payant, E. Abbott. Greffiers: G. W. Fernandez, C. Hebo.

DIXIEME PRECINCT.

Au café Jefferson, rue Chartres et Jefferson. Commissaires: Louis Bodet, Joseph Omedas, E. Michell. Greffiers: L. Castera, Lafayette Guyol.

ONZIEME PRECINCT.

Au café du théâtre d'Orléans, rue d'Orléans entre les rues Bourbon et Royale. Commissaires: E. Forstall, John De Buys, Victor Labatut. Greffiers: Auguste Dejean, E. Cavaby.

DOUZIEME PRECINCT.

Au café Frank Atman, au coin des rues Marais et Orléans. Commissaires: Frédérick Buisson, A. Fortier, John McClelland. Greffiers: A. Rouz, J. B. Bonapare.

TREIZIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe No 4, rue de l'Hôpital. Commissaires: Charles Oeniches, Louis Ré fils, L. Richert. Greffiers: Léon Sérié, J. T. Dufour.

QUATORZIEME PRECINCT.

Chez Martin Broderick, rue des Remparts, près de la rue du Bayou. Commissaires: M. Barnett, père, L. Domingon, O. De Fléchier. Greffiers: J. A. Baquié, Charles Letellier.

QUINZIEME PRECINCT.

A l'école, rue des Grands Hommes, entre Bagatelle et Union. Commissaires: Ste-Croix Guinault, J. B. White, Philippe Guesnon. Greffiers: G. Larque Turgeau, E. Stass.

SEIZIEME PRECINCT.

Au marché Breton. Commissaires: Jules A. Baron, L. Davignaud, T. G. Rapier. Greffiers: Charles Rieffel, P. Cassenoras.

DIX-SEPTIEME PRECINCT.

Au café de J. B. Enshdart. Commissaires: A. O'Neil, J. B. Enshdart, U. Durham. Greffiers: John Jacobs, L. Mayers.

DIX-HUITIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe du Phénix No 8, rue Mandeville. Commissaires: Michel Aimé, Gaspard De Buys, L. Sporrier. Greffiers: B. Hernandez, O. Cougot.

DIX-NEUVIEME PRECINCT.

Au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique. Commissaires: M. H. Breen, J. Pierce, L. Craig Jr. Greffiers: Marius Baron, Alfred Ducros.

VINGTIEME PRECINCT.

Chez Mme Gures, au coin des rues Montégut et Casacalvo. Commissaires: P. B. Bonfontaine, J. R. Vienne, G. O. Daubert. Greffiers: L. Roger, R. L. Murphy.

VINGT ET UNIEME PRECINCT.

Au café Chameiles, au coin des rues Montégut et de la Levée, adjoignant la raffinerie. Commissaires: Jacques Charbonnet, Numa Trémé, A. Barrow. Greffiers: V. Sheldon, B. Jourdan.

Signé: J. J. LUGENBUHL, président.
Approuvé le 19 mars 1852.
Signé: A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme.
L. A. St CERAN, commis.

P. S.—Les commissaires et greffiers ci-dessus nommés sont priés de passer au bureau du maire, le plus tôt possible, afin de se faire assermenter conformément à la loi.

26 mars — A. D. CROSSMAN, maire.

Bureau de l'Exécutif.
Baton-Rouge, 24 février 1852.

PROCLAMATION par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer ma proclamation, ordonnant qu'une élection [illegible] commissaires veront à ce que la dite élection soit tenue aux endroits désignés par la loi, et qu'elle soit conduite et les retours faits, conformément à la Constitution et aux lois existantes.

Chaque électeur qualifié, votant pour ou contre une Convention devra avoir par son bulletin écrit ou imprimé, le mot "Convention," s'il est en faveur d'une Convention, et les mots "No Convention," s'il est opposé à la dite Convention.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat ce 24ème jour de février 1852 et la soixante-seizième de l'Indépendance des Etats Unis.

Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

1 ma

AVIS D'ELECTION.

En vertu d'un writ d'élection daté du 24 février 1852, à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés, qu'une élection sera tenue le lundi 19ème jour d'avril prochain pour prendre le sens du peuple sur la nécessité d'appeler une convention à l'effet de changer la Constitution et pourvoir à l'élection des délégués &c.

Le scrutin sera ouvert le jour susdit depuis 9 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. aux endroits et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront désignés et nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans et pour le jury de police pour cette portion de la paroisse située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Chaque électeur qualifié, votant pour ou contre la Convention, devra avoir sur son bulletin écrit ou imprimé le mot "Convention," s'il est en faveur de la Convention, et les mots "no convention," s'il est opposé à ladite Convention.

L'élection devra être conduite et les retours par duplicata transmis au soussigné, conformément à la loi.

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, le 1er mars 1852.

2 mars — JAMES P. FRERET, shérif.

Bureau de l'Exécutif,
Bâton-Rouge, 23 mars 1852.

ATTENDU que Miguel Hernandez s'est ce jour adressé à moi pour le cancellement des obligations suivantes, savoir—Une obligation signée par le dit Hernandez comme principal le 19 novembre 1849, de la somme de cinq mille piastres, comme constable de la 5me justice de paix de la ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec Jean Llambias, B Ougette, Nicholas Valorie et Dominique Dumaine, comme sécurités.

En conséquence, ceci est pour faire savoir à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire au bureau du secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Bâton-Rouge, le 23 mars [L. S.] 1852 et de l'indépendance des Etats-Unis la soixante seizième.

JOSEPH WALKER.
Par le gouverneur,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

31m—30

Marchandises nouvelles.
HABILLEMENTS D'ENFANTS,
36, rue de Chartres.

REÇU par les derniers arrivages de France et par les navires Allerton, Mediator, Galena et Empire City, de New-York.

LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres, ont l'honneur d'informer les familles de la Nlle-Orléans, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord,

Un très grand assortiment d'habillements pour enfants et jeunes gens, comprenant toutes les dernières modes du printemps et d'été, qu'ils offrent en vente à des prix très modérés. 23ma

Marchandises Nouvelles.
Vêtements d'Hommes d'été.
36, Rue de Chartres.

REÇUS par les derniers arrivages de France et par les navires Isaac Allerton, Jasper, Galena et Empire City, de New-York.

Nous avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous recevons par les derniers arrivages de France et du Nord,

Un nouvel et grand assortiment d'habillements d'hommes, comprenant toutes les dernières modes de printemps et d'été, que nous offrons en vente à des prix très modérés.

LAGAY & LECANU,
23ma — 36, rue de Chartres

MALLES américaines—325 malles américaines de deux à trois pieds, à vendre à très bon marché par LAGAY & LECANU,
26mr — 36 rue de Chartres

CHEMISES—300 douzaines chemises françaises et américaines, à vendre par LAGAY & LECANU,
2ma — 36 rue de Chartres

CHAUSSETTES pour enfants—100 douz. chaussettes de toutes espèces, pour enfants de 1 à 8 ans, à vendre par LAGAY & LECANU.
26ma

FLANELLES et Cravates—Un joli assortiment reçu par les derniers arrivages de France et du Nord, à vendre par LAGAY & LECANU,
26ma — 36 rue de Chartres

MOUCHOIRS de batiste—150 douzaines pour hommes et enfants, bordures nouvelles, à vendre par LAGAY & LECANU.
26ma

CALEÇONS et chemises de peau—150 douzaines caleçons et chemises peau pour l'été, à vendre par LAGAY & LECANU,
26ma — 36 rue de Chartres

Avis—Bureau de l'Assurance...

ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

CONFORMEMENT à la charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1852.		
Primes sur les incendies	$ 83,891 84	
Primes sur les risques de mer	108,471 21	
Primes sur les risques du fleuve	129,637 79	320,002 84
Primes gagnées pendant l'année		$230,722 30
Payé pendant la même période pour les pertes:		
Sur les incendies	23,958 49	
Sur les risques de mer	70,319 67	
Sur les risques du fleuve	66,300 67	
		$147,658 82
Montant des autres assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, etc.	9,082 32	167,019 14
Profits à partager		$63,703 44

La compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, en caisse, l'actif suivant:

En bons et hypothèques sur des biens fonds libres, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson, valant le double des sommes prêtées dessus	$ 72,000 00
Billets à recevoir	209,129 31
Dû sur primes et en recouvrement	2,121 41
En caisse	27,050 41
Actif	$310,302 96

Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende de trente pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, payable en scrip à dater du second lundi d'août prochain.

La compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des assurances sur la vie et qu'elle continuera à assurer:

La vie, l'incendie et les risques de mer et des fleuves.

Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans; les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties ont été mutuelles par un capital de

Trois cent soixante mille piastres.
THOMAS A. ADAMS, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice Président.
CHARLES J. MANSONI, Secrétaire.

Samuel Bell,	H. M. Wright,
Gilbert Burke,	W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli,	C. T. Buddecke,
Wm P. Converse,	J. A. Merle,
David Hadden,	W. B. McCutchon,
John B. Bein,	Louis De Saulles,
J. W. Stanton,	C. A. Barriere,
Nathan Jarvis,	O. J. Dabezieux,
John Pemberton,	Paul Fourchy,
P. Sanma,	Z. Taylor,
J. P. Whitney,	Wm. Burgess,
John M. Bell,	D. Kendrick,
J. E. Walsh,	J. Rillard,
O. W. Hawkins,	C. W. Wright,
R. B. Summers,	F. Y. Carlisle.

Home Mutual Insurance Company of New-Orleans.

AYANT un capital de $271,500 est prête à assurer sur le Feu, les risques de Rivière et de Mer, au bureau de la Compagnie, 90, rue Gravier.

Toute personne s'assurant à cette institution devient intéressée à son succès, et les profits sont divisés parmi les assurés à ladite Compagnie.

Cette Compagnie est établie sous le principe d'assurance mutuelle et les directeurs peuvent que le bon [illegible] offre une sûreté [illegible]

ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN H. OWEN, Vice Président.
H. WHEELER, Secrétaire.

Directeurs:

John O'Garnich	John Thomas	J. G. Cocks
John Rodenburg	John Thomas	H. V. Baxter
W. H. Leonard	J. J. Green	T. R. Taylor
Samuel White	Samuel Stewart	W. L. Lauer
R. W. Millsaps	W. S. Pike	Wm. Tulle
John O. Woodruff	F. Shaw	T. P. Piek
William Knox	J. G. Rodgers	Robt. Dyer
Russell Bloss	E. Lacey	W. Bryant
Jas. D. Perry	A. H. May	J. W. Gayle
J. E. Cowan	J. J. Harrison	J. J. Robson
John H. Owen	John Hall	

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

LES propriétés curatives de ce sirop dans les affections de poitrine, de l'estomac, des poumons et des intestins, sont depuis si longtemps reconnues, qu'il serait inutile d'en rappeler ici l'éloge, si ce n'était dans l'intérêt de ceux qui ne le connaissent pas et qui souffrent.

[illegible]

Prix: $1 la bouteille ou 6 bouteilles pour $5.
F. P. DUCONGE,
17ma — N° 38, rue de Chartres

AVIS.
Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

LES soussignés ont maintenant en main et reçoivent continuellement un assortiment complet de bottes, souliers et chapeaux, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à de longs termes de crédit. Leur assortiment comprend en partie des articles suivants:

Brodequins.

Russett pour hommes, jeunes gens et garçons, simple, double, grandeurs régulières et extras. Kip, cuir patenté, veau, veau marin, cheville, cousu et imitation cousu.

Bottes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfants, en veau, veau marin, kip, cheville, cousu et imitation cousu.

Guêtres, Bottes et Brodequins.

Pour dames, demoiselles, enfans et domestiques, fins et ordinaires.

Chapeaux et Casquettes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, de tous genres, grandeurs et qualité.

N. B.—Ayant pris des arrangements pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir le meilleur et dernier genre, et nous invitons les acheteurs à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.

JAMES E. NORTH & Co.,
17 ma — 11, Magasins.

J. FEYTEL.

Arrivé tout récemment du Nord où il avait été recevoir ses commandes de France et d'Angleterre, informe ses amis et le public en général, qu'il ouvre en ce moment un magnifique assortiment de bijouterie offrant par la richesse et par l'élégance des modèles le choix le plus complet en ce genre. Il se compose en partie de

Broches, épinglettes, boucles d'oreilles, diamant; do do de rubis, émeraudes, perles Léontines et chatelaines avec brillants et pierres fines; Chaînes de sûreté et chaînes de gilets dans tous les genres et dans tous les prix; boucles d'oreilles de toute valeur, et enfin d'une grande quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Son assortiment de montres peut rivaliser, tant pour la valeur des mouvements que par l'élégance des boîtes, avec ce qu'il y a de mieux en ville. Il se compose de montres des meilleures manufactures et particulièrement de T. F. Cooper & David Taylor Londres et M. J. Tobias, Liverpool, chronomètres, montres Lépine, Savonettes, Ancre, montres de dame enrichies de pierreries, etc.

Il se flatte que, par le bon goût de ses articles et la modicité de leur prix, il pourra satisfaire tous ceux qui voudront bien visiter son établissement.

Tous les articles vendus par lui sont pleinement garantis.

Il a reçu un assortiment d'argenterie française en boîte complètes, ainsi que grand nombre d'articles galvanisés par le procédé Rowly. Il offre ce dernier article au plus bas prix du marché. L'attention des propriétaires d'hôtels et des restaurateurs y est particulièrement sollicitée. M. Feytel étant en mesure de les satisfaire en telle quantité qu'ils puissent désirer. 16 déc

Chapeaux français en soie.

REÇU par les derniers arrivages du Havre, et à vendre par le soussigné:

Chapeaux castor gris, dernier genre;
" soie noirs;
" mérinos noirs, dernier genre;
" castoriers gris, pour hommes et enfans; planteurs.

THEODORE FROIS,
12fv — 14, rue du Canal

CAFE—700 sacs prime vert Havane, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av — 37, Commune

SUCRE—100 caisses Havane blanc, et brun en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av — 37, Commune

MIEL—30 barils miel de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av — 37, Commune

CACAO—30 sacs cacao frais de Guayaquil, à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av — 37, Commune

AMANDES—100 barils coques molles, à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av — 37, Commune

RIZ—50 tierçons et demi tierçons riz de Caroline, prime, à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av — 37, Commune

CHANGE sur la Havane—Traites à vue pour toutes sommes tirées par LABORDE & XIQUES,
5av — 37, Commune

EAU-DE-VIE de Cognac en magasin et à vendre par les soussignés.
15 futs eau-de-vie de la marque E. R. Martin & Co., des années 1842, 1844 et 1846.
LEOPOLD JEANNET & Co.
19fv — 22, rue St-Louis.

HOUBLON de la récolte de 1851 en balles, reçu par le navire Rajah, et à vendre par H. BONNABEL, Encoig. des rues Mackes & Tchoupitoulas.
2av

[illegible]

VOR. HEBERT & CO.,
Librairie, papeterie, articles de Bureau, &c.
149, rue de Chartres,
—Par navire Chesapeake, du Havre—

Le Bon Jardinier pour l'année 1852.
La Chimie d'Orfila, 2 vols. in 8°.
Taille-Crayon, nouvelle invention.
Etiquettes gommées, de toutes dimensions, pour marquer les marchandises.
Etain en feuille, divers numéros.
Un grand assortiment
De papier à lettre de fantaisie avec enveloppes assorties.

Papier peint.

Depuis 10 cents le rouleau—papiers unis, glacés, à fleurs, vues pour établissements publics—Le Prophète, sujet tout nouveau, bordures, ciels de lits, éventails, devants de cheminées, &c., &c.
25ma

Bon marché réel.

DELCROIX,
Magasin de Papier Peint,
106, rue de Chartres, 106,
Entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par les navires Dixie et Belle-Assise, du Havre, un magnifique assortiment de papiers peints de toutes les qualités et dessins, tels que papiers glacés et satinés unis, et ornements, papiers et ciels pour cloisons, divers panneaux et bordures de toute genre.

Il invite Messieurs les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser à visiter son magasin [illegible]

DELCROIX,
12 déc — 106, rue de Chartres

36 — Aux Dames! — 36

CLASSES EXPRESSEMENT POUR LES DAMES.—Tous les jours de 11 heures à midi excepté les Lundis, Mercredis et Vendredis de 4 à 6 heures P. M. à l'Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres de Dolbear, 36, rue du Canal. Il y a un escalier de réception pour les visiteurs de manière à ce que les dames ne soient pas dérangées dans les classes. Les hommes et les jeunes gens y sont reçus à toute heure.

Plumes en or supérieures, à vendre.
RUFUS DOLBEAR, 36, rue Canal.
Les Dames et Messieurs sont invités à venir examiner par eux mêmes.
2 ma

CHAMPAGNE Schreider—25 paniers vin de Champagne de cette marque, en grandes et demi bouteilles, en magasin et à vendre par GILDEMEESTER & Co.
19 mars — 33, rue Gravier

COGNAC—10 demi-pipes cognac Jean Jouin, 1841; 10 quarts do do; 4 demi-pipes cognac Maglory 1834; 10 quarts do do, en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.
26 ma

CONSERVES—Par le navire America de Bordeaux:
1000 boîtes Sardines Philippe & Canaud;
1000 [illegible] boîtes de petits pois de do;
300 do boîtes de champignons do do;
100 boîtes de Truffes do do, à vendre par DUNTZE & IKEN.
19 ms — 93 et 95, rue Royale enc. Conti

VINS FINS—Par le navire Radius, de Bordeaux: 25 caisses vins rouges très fins, des marques La Rose, Laffite et Margaux, à vendre par DUNTZE & IKEN,
19 ms — 93 et 95, rue Royale, enc. Conti

MOUTARDE DIAPHANE—6 caisses de 5 douzaines chaque, de Louit frère, en débarquement du navire America, de Bordeaux, à vendre par HENRY VALETON,
15 ms — 90, rue St Louis

FERBOS FRERES,
247 et 249, rue Royale, encoignure Dumaine,
Importeurs de produits d'Europe
Et marchands de comestibles en gros et en détail.
28 jan

John Hall. — E. W. Rodd.
HALL & RODD,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
No 1, Front-Levee, Nlle Orléans. 21jv

Reçu par les derniers arrivages et à vendre par
FAURIE & NORMAN,
Successeurs de
LOREILHE & Co,
Encoignure Douane et Royale.

10 BARRIQUES Montferrant, vieux pour famille
4 do vieux St-Estèphe supérieur do;
8 barriques Quinsac 1850, 15 do St-Julien 1850;
8 do Haut Sauterne vieux 1847, 10 demi do 47
4 quarts pipes cognac Coq père et fils 1827;
50 caisses vin vieux Château Lafitte; 25 do Latour
10 do do Haut Brion; 40 do St-Julien;
30 do vin muscat de Frontignan;
25 paniers huile Plagniol véritable;
15 do do do do demi bouteilles;
30 do fruits au jus assortis de Tyssonneau,
5 do do do do Peneau;
350 boîtes pâtés de St-Louis, 1/2, 1/3 et 1/4;
200 do do truffes, en boîtes, 1/2 et 1/4;
400 do petits pois accommodés et naturel en boîte et demi boîte
300 do champignons Peneau;
250 demi cèpes à l'huile, do; 100 do do do do.
27ma

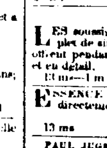

Habillements d'enfants.
—Spécialité—
Wm. STUART & Co,
8, RUE DE CHARTRES.
Magasin d'habillements confectionnés, spécialité pour les petits
Garçons seulement.
Chemises, Cravates,
Mouchoirs, Gants,
15déc — Bretelles, &c.

AMONTILLADO—30 caisses Amontillado, à vendre à bas prix par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
2 mr — 30 1/2, Poydras

Sirop! Sirop!

LES soussignés ont en main un assortiment complet de sirop d'une qualité supérieure, et qu'ils offrent pendant tout l'été à un prix modéré, en gros et en détail. DUNTZE & IKEN,
13 ms—1 m — Enc. Royale et Conti

ESSENCE d'oranges, limons et bergamotte, reçue directement de Gênes, à vendre par J. V. DE EGANA,
13 ms — 47, Bienville

PAUL JUGE FILS. — C. FASSY.
PAUL JUGE FILS & Co.,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, HUILE D'OLIVE &c., &c., &c.
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
21 fév — 27, rue St-Louis

CIGARES—60 caisses cigares américains et de la Havane, à vendre par E. J. HART & Co,
12 ms — 79, Tchoupitoulas

Verreries au prix des manufactures!!

75 COLIS verrerie, tels que gobelets, carafes, lampes, verres à vins, chandeliers, etc. etc. Achetés très avantageusement à l'encan, à vendre par P. C. CARRERE, rue Condé, No 22, Encoignure Madison
3 ms

EN débarquement du navire Radius, de Bordeaux:
30 barriques vin rouge St Estèphe;
22 " " " St-Emilion 1846;
50 barils vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.,
19 ms — 27, rue St-Louis

$5 de Récompense.

PARTI marron le 28 du mois dernier, le mulâtre JULES, âgé d'environ 16 ans, parlant français et mauvais anglais, teint clair, cheveux jaunâtres, yeux gris, taille de 5 pieds, 2 ou 3 pouces. La susdite récompense sera donnée à quiconque le délivrera à son maître ou le logera dans une des geôles de la ville. S'adresser à C. CAMP, encoignure Toulouse et Remparts. 3av

100 piastres de Récompense.

Parti marron le mardi 5 août dernier, le mulâtre nommé ROBERT REED, âgé de 30 à 35 ans, teint clair, taille de 5 pieds 6 pouces, pesant environ 140 livres: il regarde de travers et a toujours l'air mécontent. La susdite récompense sera donnée à quiconque remettra ledit esclave au [illegible]
L. FABRE & Co,
[illegible] Magasins.

[illegible]

A LOUER.

Les magasins suivans, faisant partie de la bâtisse St Louis:
Le magasin dans rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hôtel St Louis.
Le magasin attenant à celui ci-dessus désigné.
Le magasin situé rue St-Louis, précédemment occupé comme bureau de la cie du Gaz.
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.
S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS.
25 oct

A louer à bon prix.

La maison No 226, rue du Quartier entre Remparts et rue Claude, cinq appartements, cuisine, chambres à laver et cour devant et derrière, citerne et jardin.
S'adresser au No 175 rue St Louis, chez QUEYROUZE & LANGSDORFF.
29jv

A LOUER—Un magasin No 22, Front Levée, entre Hôpital et Quartier—DEUX MAGASINS rue Gravier, entre Commune et Poydras.—S'adresser à ALEX BONNEVAL.
[illegible]

Propriétés à vendre à longs termes.

LA maison et magasin 29, rue Canal, la maison et magasin 101, rue de la Douane, la maison 118, rue Bourgogne.
Pour les conditions s'adresser à JAS. L. NORTH
9 mr — 11, Magasins

Belle résidence d'été à vendre, à la Baie St-Louis.

Une belle maison, dépendances, beau jardin arbres fruitiers, etc. Elle possède les plus belles vues de l'Etat, ustensiles de ardinage, etc. La maison est meublée.
Pour les conditions s'adresser à R. Beebe, à la plateforme au sucre, sur la Levée.

Jolie Résidence à vendre ou à louer.

UNE jolie maison à deux étages en brique, située sur la rue Jackson (Lafayette), entre Live Oak & Laurel.
Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co,
2 ma — 22, rue St Louis

P. H. MONSSEAUX,
Marbrier,
Importateur de Marbres étrangers et du pays,
Encoignure St Louis et Robertson,
Vis-à-vis le Cimetière Catholique No. 2.
Monuments—Tombes—
Pierres tumulaires—
Et en général tout ce qui concerne la Marbrerie.
20 jv

P. QUADRAS & Co., 16, rue de la Douane, importeurs de produits de la Havane, reçoivent constamment dans leur grand assortiment de cigares de la Havane de la célèbre marque El Duende, et de tabac en feuilles des meilleures Vegas.

VIN ROUGE—140 barriques bon ordinaire, 16 do pour famille.
En débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT,
16m—15 — No 42, rue des Magasins.

VIN ROUGE—65 barriques vin rouge Pégrilhade; 20 do Château Margaux; 2 1/2 do Margaux, 10 do St Julien; 20 do St Estèphe; 21 do Montferrand; 800 caisses do St Julien; 50 do Château Margaux; 20 do Château-Latour, Château-Laffitte, Château-Léoville, Beycheville et Batailley, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
8ms — 17 & 19, rue St Louis

Conserves de Marine.

LES soussignés informent les capitaines de Navires ainsi que les passagers, qu'ils viennent de recevoir une grande quantité de conserves sèches de Marine, provenant des fabriques de Rodel et fils frères, de Bordeaux.

L'assortiment se compose: de Bouillons gras—Juliennes—Lait doux—Langues de Bœuf—Saucisses fraîches—Civet de Lièvres—Bœuf, Veau, Mouton et Pork préparé de toute façon—Haricots verts—Petits pois—Cèpes et Champignons.

Les prix sont très modérés.
A vendre par FERBOS, frères,
ms15—3m — 247 et 249 rue Royale, enc. Du Maine

12 Barriques vin vieux Haut Brion,
18 do do do Chat Margaux,
25 do do do Cantenac Médoc,
40 do do do bon ordinaire St-Julien,
18 1/2 do do blanc Ht. Sauterne.
A vendre par FERBOS, frères,
ms15—1m — 247 et 249 rue Royale enc. DuMaine

TRUFFES, POIS ET CHAMPIGNONS—en boîte et demi-boîtes, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
2mr — 30 1/2, Poydras

BOUTEILLES VIDES—150 paniers bouteilles bordelaises, 22 onces; 10 paniers do de 20 demi-bouteilles en magasin et à vendre par B. TALAMON,
30mr — 182 et 186, rue Royale

EN débarquement du navire Radius, et à vendre par le soussigné—8/4 et 2/2 pipes cognac H. Wullon 1800; 2 1/4 cognac Martillon 4me preuve; 25 barriques vin rouge Pauillac et St-Julien pour familles; 16/2 barriques vin blanc Haut Sauterne, qualité supérieure par B. TALAMON,
30ms — 182—186, rue Royale

SAVON de Marseille—320 caisses de qualité supérieure, en magasin et à vendre par B. TALAMON,
30ms — 182 et 186, rue Royale

EAU de vie des marques ci-après: Martillon 1 & 4me preuve Maurell 4e preuve; Barthelemie 1e preuve; J. B. Clerc 1re et 4me preuves; M. Daniel 1er preuve; fine Champagne 1re preuve; H. J. Sutton 1800 et 1831, &c, en magasin et à vendre par B. TALAMON,
30ms — 182 et 186, rue Royale

FICELLE en petites pelotes—4 boucauts ficelle en petites pelotes, à vendre par JOSEPH LANATA, 11, rue Jefferson,
18 ms — 11, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux:
100 caisses absynthe Sauvajol et Brassion,
50 do kirsh, à vendre par X. LAMBERT,
31mis — 42, Magasins.

VIN BLANC Haut Preignac—50 caisses de l'année 1842, qualité supérieure d'Eugène Larrieu, à vendre par HENRY VALETON,
15 ms — 90, St-Louis

F. LEVERRIER,
Rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti.

CROIT devoir informer ses acheteurs et le public qu'il vient de recevoir par divers navires, l'assortiment le plus complet qu'il ait encore eu dans son magasin, de seines et éperviers à petites mailles et très petites mailles, dans toutes les dimensions désirées par messieurs les habitans, depuis 3 brasses et demie jusqu'à 60 brasses. Il se charge aussi de faire confectionner toutes sortes de filets, à la convenance des personnes qui lui en feront la demande. 16déc

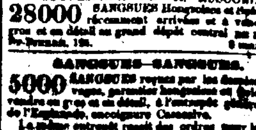

SANGSUES—SANGSUES,
L. PROVOST,
RUE ST-PIERRE, no 191.
SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central [illegible] 6 mars.

SANGSUES—SANGSUES.

5000 SANGSUES reçues par les derniers arrivages, garanties hongroises et Suédoises, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo.

Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait des expéditions promptement à des prix modérés. J. F. SOUBIRAN.
20 ms

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION,
A vendre, s'adresser à G. TOURNADE, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui sont dessus et tous les droits de bâtisse qui y appartiennent [illegible] mesurant comme suit, savoir:

La portion nord du Chemin Public, 60 pieds 8 pouces [illegible] sur le fleuve courant entre lignes parallèles jusqu'à la rue de la Victoire, sur laquelle rue le dit lot mesure 67 pieds 7 pouces entre les rues d'Enghien et du Port, borné du côté d'en haut par la propriété de la succession Villeré et du côté d'en bas par celle de Veuve Mathieu, ayant une profondeur de 400 pieds 2 pouces et 4 lignes par la ligne du sud. La portion Sud du dit Chemin Public en face de la portion ci-dessus décrite, s'étend du dit Chemin Public au fleuve.

Les dites améliorations consistent en une maison et cuisine à un étage, couverts en bardeaux faisant face à la Levée et deux cuisines à deux étages couvertes en bardeaux faisant face à un passage débouchant sur la rue Victoire.

2° Cent cinquante actions de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane attachées à la dite propriété.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: cette criée étant la seconde et dernière, la propriété et les actions ci-dessus décrites seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, comme suit:

Un bond pour la somme de $3,970. 84, avec intérêt à 8 pour cent sur $345 à compter du jour de la vente, à 5 pour cent, sur $375. 84, à compter du jour de la vente, à 6 1/2 pour cent sur $3250, à compter du 1er décembre 1850.

Les dits bonds étant pour satisfaire la réclamation de la Banque des Citoyens.

Et un autre bond pour la balance du prix d'adjudication, avec intérêt à 6 pour cent et donné l'an, à compter du jour de la vente.

JAMES P. FRERET,
8 av. 14.20.21 — Shérif de la paroisse d'Orléans

Avis d'Election.

Pour la Deuxième Justice de paix pour la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable J. L. Winter.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une ELECTION sera tenue le lundi 19me jour d'avril 1852, pour la Deuxième Justice de Paix, dans le Troisième District Représentatif de la paroisse d'Orléans, et sous l'acte de Consolidation, approuvé le 23 de février 1852, le Troisième Ward de la ville de la Nlle-Orléans. Les votans qualifiés, résidant entre les rues Julie et du Canal, depuis le fleuve jusqu'au lac (les limites dudit 3me Ward), sont par le présent notifiés que le scrutin sera ouvert le jour susdit, depuis neuf heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M., aux endroits qui seront désignés et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil des Aldermen de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Shérif de la paroisse d'Orléans, 3 avril 1852.
3av — JAS. P. FRERET, Shérif.

EN vertu d'un writ de fieri facias ... [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

AVIS—Dans l'affaire de la succession de ... [illegible]

L. MERIT,
D. PRIEUR,
F. CORNELIANS, Commissaires.
30 mars

Succession de Julienne Rouillette Lacour, femme de Arnaud Ramare.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Arnaud Ramare, tuteur de ses enfans mineurs, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
Député Greffier
9av

Succession de Louisa Packhurst, femme décédée de P. E. Davis.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par P. E. Davis, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé, et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
9av—3m10 — député greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Succession de Beverly Chew—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Martin G. Kennedy, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé, et homologué et les fonds entre ses mains, répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour
9 av—3m10 — A. J. VILLERE, dep Greff.

ETAT DE LA LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—John Poultney Jr. vs. ses créanciers—No. 2409—Les créanciers de l'insolvable sont par le présent notifiés, d'avoir à comparaître en l'étude de Henry B. Cenas, notaire public en cette ville, jeudi le 15 avril 1852, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics pour diriger les affaires dudit insolvable, et de sont de plus notifiés que Joseph Maginoil est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la cour, J. O. CHALON,
9av—3m10 — Député greffier.

Succession de Mme Beverly Chew.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Martin G. Kennedy, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
8av—3m10 — Dép. Greffier

ETAT de la Louisiane—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Glendy Burke vs. ses créanciers et les créanciers de G. Burke & Co—Les créanciers de l'insolvable et ceux de G Burke & Co, sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville, le lundi 19 d'avril prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et sur celles de G. Burke & Co, et ils sont de plus notifiés, que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de Glendy Burke et de G. Burke & Co, sont suspendues, et que Charles de Choiseul est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, J. O. CHALON,
11 m—3m30 — Dép. Greffier

Succession de Andrew Kerkhan

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent, sous dix jours à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution déposé au greffe en ce jour par l'administrateur, ne serait pas homologué et les fonds distribués selon ledit tableau.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, ce 30 mars 1852. — Chs WEYSHAM,
1av—3 fan 10 — Député Greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edward Noland a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Patrick Noland, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. WM K. WANTON,
3av—3m10 — Député Greffier

Le soussigné en vertu de l'acte passé par le Sénat et la Chambre des Représentants de cet Etat, pour collecter les taxes non payées de l'année 1850 et les licences de l'année 1851, invite respectueusement les personnes qui n'ont pas payé leurs taxes ou licences, de venir payer dans les trente jours, au bureau du Trésorier, en face de la Banque des Citoyens, autrement elles seront poursuivies conformément à la loi.

Nlle-Orléans, 20 mars 1852.
J. A. BONNEVAL

RESTAURANT VICTOR,
Brownsville (Texas).

LE soussigné annonce aux amis et au public qu'il a arrangé et meublé à son restaurant, qui est avantageusement connu, une maison propre à recevoir et accommoder les voyageurs. Les chambres sont grandes et aérées, et peuvent recevoir quinze [illegible] le centre.

Les prix sont modérés. Conditions—Comptant.

La table sera toujours approvisionnée de tout ce qu'il y a de plus recherché sur les marchés de la Nouvelle Orléans, de Brownsville et de Matamoros.

Les vins et liqueurs sont des meilleures qualités.
VICTOR HASLAUER

Avis aux Habitans Sucriers.

LE soussigné [illegible] avoir au public qu'il a formé une [illegible] d'entreprendre pour les habitants des équipages à sucre, les citernes en cuivre, les bacs, [illegible] en un mot, à faire tous les ouvrages de fourneaux pour les machines à vapeur. Le tout à des conditions avantageuses.

Références.

MM. A. Reggio,	MM. LaBranche
M. Rillieux	P. Soniat,
A. Lavandais,	P. Fortier
E. Turnaud,	O. St Amand,
W. Pose,	O. Gurney

NELSON FOUCHE, No 89, rue Moreau, [illegible] chez MM. CORDEVIOLLE & LACROIX, No 193, rue de Chartres.

Richard Aldige & Co.
33, RUE DE CHARTRES,

ONT reçu par les navires Harvest et Manneola, du Havre, les marchandises suivantes:

Gants satin pour hommes et femmes,
" Egyptien,
" Mohogan,
Barèges imprimés, riches satinés &c.
Do unis, et à bande couverts.
Albertines, grenadines.
Mousselines imprimées et unies, assorties,
Gaze argentine, pour modistes,
Batiste do assortie.
Taille brodée aux, 4/4 à 6/4,
do " ...
Entredeux brodés Jacquard
Plumetis, et jaconas
Bandes brodées, festonnées, anglaises,
Dentelles et Valenciennes,
Pèlerines Brandon, neige, maline, mousseline, &c.
Mantelets do do do
Cols do do do
Voiles et voilettes, dentelle noire et blanche &c.
Mouchoirs ...
Corsets satin, ...
Chapeaux ...
Chapeaux Pamella pour jardin,
Bas pour hommes et filles,
Chaussettes, coton écru,
Do fil blanc et écru,
Chemises indienne, couleur,
Do blanches,
Bretelles pour hommes et enfans, gomme, tricot nouvelle,
Eventails assortis,
Peignes à chignon, en écaille,
Aussi:—Un assortiment de mercerie et d'articles de Paris.
14fév

G. W. DUNBAR.
Bottes et souliers en gros et en détail.

REÇOIT en ce moment directement des meilleures manufactures. Son stock de marchandises d'été consiste en un grand assortiment pour messieurs, dames, demoiselles, jeunes gens et enfans, qu'il offre au commerce à des prix réduits.

Les acheteurs sont invités à venir examiner cet assortiment au No 5, rue des Magasins. 7 fév

Bottes, Souliers et Brodequins.—Un magnifique assortiment en magasin, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix à des conditions libérales par G. W. DUNBAR,
6 mars — 5, Magasins

VINS fins pour familles—13 barriques vin rouge Léoville Médoc.

11 barriques vin rouge	Pauillac Médoc.	
9	" "	Cantenac
23	" "	Queyries Houtquebie;
34	" "	Veuve Kerman 1847,
20	" "	" 1846;
10	" "	Veuve Bachelot;
37	" "	Queyries Macot 1846, 47, 46
43	" "	Margaux Médoc;
17	" "	St-Julien.

En magasin et à vendre par A. CARRIERE,
15ms — 35, Vieille Levée

A vendre par le soussigné en débarquement du navire Espinola, de New-York—
1 malle véritables madras, dessins nouveaux, se composant comme suit:
50 pièces mouchoirs en couleurs.
10 do do purs.
CHARLES CAVAROC,
18ms — 30, rue Bienville

A vendre par les soussignés, un bon PIANO PLEYEL d'occasion. S'adresser rue de Chartres, 35 (au premier.)
25ms — RICHARD, ALDIGE & CO.

30 paniers bouteilles vides en débarquement du Henry, de Marseille, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
23 ms — 24, rue Douane

HOUBLON—3 balles houblon de la dernière récolte, en magasin et à vendre par P. CUSACHS,
23 ms — Enc. Royale et St Philippe

Dissolution de société.

EN raison du prochain départ de notre sieur Fabre pour la Martinique, notre société est dissoute d'un commun accord.

N. sieur Alexis reste seul chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1852.
15ms — ALEXIS & FABRE.

Formation de Société.

NOUS avons formé sur cette place une société sous la raison ALEXIS & LEVIS, pour la direction et l'exploitation de la pharmacie droguerie située en congnure des rues Royale et Bienville.
Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1852.
15ms — ALEXIS & LEVIS.

AVIS.

PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans MM. Martineau et Alexis sont chargés de ma procuration.
Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1852.
15ms — I. FABRE.

BOUTEILLES vides—100 paniers de 100 bouteilles vides chaque de 22 onces, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
3 mars — 13, rue Bienville

VIN en demi-barriques—25 demi barriques vin rouge Haut Talence, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
3mars — 13, rue Bienville

VIN rouge en demi bouteilles—30 caisses vin rouge Château Lafitte, de 24 demi bouteilles chaque, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
3 mars — 13, rue Bienville

SARDINES—Une facture sardines de Nantes, en grandes, demi et quarts de boîtes, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
3 mars — 13, rue Bienville

ATTENDU par le navire Henry, venant de Marseille,
275 quarts vin de Peirey M. Rieg;
80 barriques vin rouge.
A vendre par F. LONGIS,
15 ms — 47 Vieille Levée

GENIEVRE supérieur—5 pipes de la marque recommandée de Wesope, 5 do de Babin. En douane et à vendre par A. CARRIERE,
15ms — 35, Vieille Levée

FRUITS au jus—30 caisses fruits au jus assortis de la marque Tyssonneau, en débarquement du navire America, de Bordeaux, à vendre par G. VALETON & Co.
1 ms — 95, Tchoupitoulas

FROMAGE Roquefort—5 caisses contenant [illegible] chaque, fromage Roquefort, à vendre par A. COUTIN & RANSON.
3mars

VINAIGRE blanc—25 barils vinaigre de la marque [illegible] A. COUTIN & RANSON.
13mars

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente [illegible] terre situés au faubourg [illegible] ordre du président de la [illegible] chemin de fer du lac Pontchartrain.

PAR BEARD & MAY, Encanteurs.

[illegible] sera vendu à midi, dans la Bourse St Louis, sans aucune réserve et par ordre du président de la Compagnie du chemin de fer du Pontchartrain:

Cent vingt lots de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, situés dans le voisinage immédiat du chemin de fer et du coteau de Gentilly, parfaitement situés pour jardins potagers. Sur l'ilot No 12, il y des maisons de résidence, [illegible]

Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété; si lesdits billets ne sont pas payés à leur échéance ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an. Les actions de la compagnie du chemin de fer du Pontchartrain seront reçues au pair pour le comptant, et relativement aux paiements à termes, pour chaque cent piastres du prix d'achat.

Les actes de vente devant A. A. Baudouin, not. pub, aux frais des acquéreurs.

On pourra se procurer des plans lithographiés au bureau des encanteurs, une semaine avant la vente.
8av

Propriété de valeur à Lafayette.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu, samedi 10 avril 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

3 lots de terre désignés par les Nos 9, 18 et 19, de l'ilot renfermé par les rues Nayades, Apollo, Prémière et Seconde.

Le lot No 18, ayant 30 pieds de face à la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, une jolie maison ayant trois chambres et galerie sur le devant, cuisine, chambre à domestique, puits, latrines, &c.

Le lot No 19, attenant au précédant et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No 9, ayant 30 pieds de face à la rue Seconde, sur 120 pieds de profondeur.—Voir le plan à la susdite Bourse.

La rue Apollo est planchéiée et une ligne régulière d'omnibus y passe toutes les 10 minutes.

Conditions—Pour le lot No 18 et améliorations, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1000, du 21 avril 1852 et la balance moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois—Pour le No 19, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $600, du 21 avril 1852 et la balance 1/2 comptant et la balance à 6 et 12 mois—Pour le lot No 9, moitié comptant, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $112 50 cts, du 21 avril 1852 et la balance à 12 mois—Le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque—L'acquéreur du lot 19 devra fournir des acceptances à sa satisfaction, portant hypothèque [illegible]
8av

Succession de Veuve Sarah Jane Bennett.

Belle maison en briques à deux étages, avec attique, sur la rue Tremé.

Terrains vacants.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un writ de l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, MARDI 13 avril 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, pour le compte de la dite succession,

1° Un lot de terre dans le faubourg Tremé, situé dans l'ilot borné par les rues Tremé, Marais, Bienville et Douane, désigné par le No 11, d'après un plan dressé par J. Communy, arpenteur, en date du 13 janvier 1841, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville. Le dit lot mesure 30 pieds, 9 pouces et 2 1/3 lignes de face à la rue Tremé, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, et sur la ligne du fond 30 pieds, 7 pouces et 3 lignes.

Ensemble, une maison en briques à deux étages avec attique, une bâtisse en brique à deux étages dans la cour, cuisine dans le fond, et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,000 du 28 du 8 septembre prochain, en faveur de M. A. Mistaud, et garanti par un acte hypothécaire, passé devant A. Ducatel, notaire public, le 8 septembre 1851. Pour la balance de l'adjudication comptant.

2° Deux lots de terre dans le faubourg Washington, désignés par les lots Nos 19 et 20, de l'ilot No 11

Le lot No 19 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mazaret, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Mazaret et Grands Hommes, et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Mazaret, sur une profondeur de 110 pieds et face à la rue des Grands Hommes, mesure américaine.

3° Deux lots de terre désignés par les Nos 7 et 8, de l'ilot No 40, faisant autrefois partie de la propriété connue sous le nom de Briqueterie de Gueno, près de l'embranchement du chemin de Gentilly. Le dit ilot est borné par les rues Aubry, Galvez, O'Reilly et Miro. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Aubry, sur une profondeur irrégulière de [illegible]

Termes et Conditions.—Pour les lots secondement et troisièmement décrits comptant.

Les acquéreurs devront se charger de payer toutes les taxes d'Etat et de municipalité, qui sont dues, et ce viennent dus de cours des prix d'adjudication.

Les actes de ventes pardevant Robt. J. Kerr, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11m—27 avr 10, 12, 13

Graines garanties de la récolte de 1851
Nouveau Magasin de GRAINES de Hamilton & Co.

20, rue du Canal, nouvelles bâtisses de la Levée, 20.

Nous venons de recevoir par les derniers steamers de New York, un superbe assortiment de graines de jardinage convenables pour la plantation d'automne.

CHOUX—Gros crochus d'York, plat de Hollande, d'York, de Hollande tardif, Chaudeurs, pain, &c.

NAVETS—De bouties de [illegible], plat de [illegible], &c.

[illegible]

Nous recevrons régulièrement dans toutes les saisons, des graines du Nord, de l'Angleterre et de France, [illegible]

Nous attendons par le steamer du 22 un nouvel assortiment d'oignons.

Les graines vendues par nous sont garanties fraîches, pures et de première qualité. Commandes à des prix pour le comptant. Les planteurs, marchands et jardiniers sont invités à visiter notre magasin.
20 déc — HAMILTON & Co.

Graines garanties.—Récolte de 1851.
T. BACHELIER,
Marchand Grainetier, Horticulteur, Fleuriste,
Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.

Vient de recevoir de France par le navire Hermoda et le Maid of Orléans, pour un assortiment nouveau de graines potagères [illegible]

[illegible]

Graines garanties de Mauger
RECOLTE DE 1851.

Le soussigné a reçu par le steamer Cherokee, un nouvel envoi de graines de la récolte de cette année, et se compose comme suit:

Chou gros crochu	Navet plat blanc,	
do d'York,	do Rose rond,	
do batif,	do Teltow,	
do plat Hollandais,	do rond,	
do St Denis,	do rutabaga,	
Oignon rouge,	Carotte rouge	
do blanc,	do longue	
do jaune,	do courte,	
Betterave,	Céleri blanc,	
do hâtif,	do rouge,	
Navet rutabaga,	Panais	
do demi long,	Epinard do,	
do écarlate long,	Pois do,	
do espagnol noir,	Salsifi do,	

Les haricots, jardiniers, dématians, &c. de la vue de la campagne, &c., pourront se procurer des graines de toutes qualités à des prix modérés.
D. MAUPAY, Grainetier.
23 déc — 67, Gravier près la rue du Camp.

Poudre de charbon végétal médicinal
DU DOCTEUR BELLOC,
APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

Le rapport fait à l'Académie constate que cette poudre guérit les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et qu'elle facilite la digestion.

Quelques douzaines dernièrement reçues et à vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane.

Aussi:

Huile de foies de morue de Rushton, Clark & Co.
do do do de Ch. Accault, à Paris,
do do do blanche, blonde, brune et noire, de Terre Neuve.
Poudre de Seltz véritable, en demi-cruchons.
Poudres de seidlitz et de soda.
Vinaigre Benzoïque, pour les éruptions de la peau.
Salsepareilles de Sands, J. Townsend, S. P. Townsend, Bull et autres.
Quelques livres Vanille, première qualité.
Capsules gélatineuses à l'huile de ricin,
do do à l'huile de foie de morue.
do do au baume de copahu.
Copahu fer agineux du docteur Clark
Verres gradués par cuillerées, pour administrer les doses des médicaments prescrits aux malades,
Eau de Seltz artificielle.
Eau de Seidlitz à tous les degrés,
Limonade gazeuse et purgative, au citrate de magnésie, &c. &c. &c. à vendre par
E. E. MOUGIN, pharmacien,
5 av — Encoignure Dauphine et Douane.

HUILE IODEE
Nouvelle Préparation.

ON trouvera constamment à la pharmacie de O. ROBIN, encoignure des rues Orléans et Villeré, cette huile, qui au rapport de l'Académie de Médecine, de Paris, est un médicament présentant beaucoup d'avantages sur l'Huile de Foie de Morue.

Aussi: Teinture et Sirop de Matonia ou navet sauvage (Arum triphyllum)
31 m

ALEXIS & FAVRE,
PHARMACIENS, successeur de P. A. BERTRAND, encoignure Royale et Bienville, font savoir aux consommateurs qu'ils ont repris la fabrication des eaux minérales artificielles.

Ils ont constamment dans la pharmacie, par bouteilles et demi bouteilles, les eaux de seltz, sedlitz, vichy, etc. etc.

La limonade purgative au citrate de magnésie, sera toujours préparée avec la plus grande attention, afin de ne pas manquer le double but que l'on est en droit d'attendre de ce médicament utilité et agrément.

Les commandes pour la ville et la campagne seront exécutées avec soins et diligence.
14déc

LOUIS CASTEL,
PHARMACIEN, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a succédé à monsieur Labyche dans la pharmacie, encoignure Royale et Ste-Anne. Les clients de l'ancienne maison qui voudront bien lui continuer leur bienveillance, peuvent être assurés d'avance que tous ses efforts tendront toujours à les satisfaire.

On trouvera dans le même établissement des eaux de Seltz en grandes et demi bouteilles, eaux de Vichy, de Barèges pour bains et boissons, etc des limonades gazeuses ou non gazeuses au citrate de magnésie, &c.

Tout ce qui sortira de la pharmacie sera préparé avec le plus grand soin et cela à des prix très modérés. LOUIS CASTEL.
1 déc—4

A LOUER—Un jeune nègre, bon domestique de maison. S'adresser rue Bourgogne No 226.

INDIGO de Guatemala—6 surons, à vendre par P. CUSACHS,
18ms — encoignure Royale et St-Philippe

CAFE—500 sacs prime Havane, en magasin, à vendre par JOSEPH MITCHELL,
— 30 rue Poydras

RIZ—30 tierçons prime Caroline, à vendre par JOSEPH MITCHELL,
— 30 rue Poydras

CHOCOLAT—45 caisses chocolat, 1re qualité à vendre par EUG ROCHEREAU & Co.

FRUITS à l'eau-de-vie en débarquement du brick Amérique—20 caisses abricots à l'eau-de-vie, 25 do poires do, 25 do prunes do, à vendre par JOSEPH LANATA,
17 ms — 11, Jefferson, 11, Toulouse

MONUMENT EN MARBRE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. B. SYKES.

[illegible] à 6 heures et demie, il sera vendu [illegible], rue des Magasins:

[illegible]

Conditions à la vente. 7 av

1,000,000 Cigares de la Havane.
PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 14 avril 1852, à 10 1/2 heures, il sera vendu au magasin de MM. Esprra, Ramagosa & Del Valle, importeurs de cigares de la Havane No 30, rue Poydras,

1,000,000 cigares de la Havane, d'importation directe, de différentes marques.

Viertie de confitures, 1 do gelée de guayava, 6 caisses cigarettes, 74 balles tabac en feuilles de la Havane et de Vuelta de Abajo.

Les catalogues seront prêts à être examinés le lundi 12 courant, donnant les détails, les marques et les conditions de la vente.
7 av

Grande vente de Vins, &c.,
D'importation directe, maintenant à la Douane,—pour clore des consignations.

PAR P. B. TAYLOR & TOURNE, encanteurs, 95, Commune

LE mercredi 14 du courant, à 11 heures, aux magasins de MM. Williamson, Zaratin et Gratiaa, No 30, rue Poydras, il sera vendu à l'encan, pour clore des consignations, les vins suivants, etc., maintenant sous les clefs de la Douane, savoir:

3 pipes vin de Porto,
30 quarts de barriques Porto différentes qualités,
231 huitièmes do do do
121 quarts do Madère,
81 huitièmes do do
55 caisses Johannisberger,
4 do Hock,
41 do do
72 do do mousseux,
50,000 Cigares Regalias et autres marques.

Le tout sera vendu sur échantillon et sans aucune réserve.

Conditions:—Au-dessous de $250, comptant; audessous de $500, 60 jours; au-dessous de $1,000, 90 jours; au-dessus de $1,000, 4 mois.
7 av

Belle Résidence de Famille située dans un quartier des plus beaux de la ville, avec actions de la Banque des Citoyens.

PAR BONNEVAL & BENIT,
Bureau No 54, rue Toulouse

Il sera vendu à l'encan le samedi 10 courant, à midi, à la Bourse St-Louis—

Cette vaste et belle résidence de famille formant encoignure nord de la Promenade Claiborne et du Chemin du Bayou; le terrain mesure 60 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 303 pieds et face à la Promenade Claiborne, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître solidement construite, ayant plusieurs beaux appartements, galerie, cabinets, &c., &c., cuisine haute et chambres à domestiques, poulailler, écurie, remises, porte-cochère, cuves et enfin tout ce qui est nécessaire à une résidence de ce genre. Le tout en parfait état. Sur le devant de cette propriété il y a un parterre magnifique et deux beaux cèdres, quelques arbres fruitiers—très-parfaits figuiers, &c. Cette propriété est une des plus agréables de la ville et convient bien à une famille qui désirait être en ville et à la campagne, à cause des omnibus qui se croisent à chaque demi heure.

Le plan de la propriété peut être vu chez les encanteurs qui se feront un plaisir de donner tous les détails nécessaires.

Ensemble—71 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de l'Etat de la Louisiane.

—Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de $1100 payable le premier octobre 1852 et renouvelable selon la charte de la dite Banque. Pour la balance 1/3 comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété (sans intérêt) jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5av

Terrains améliorés.
PAR P. B. TAYLOR & TOURNE.
Bureau, 95 Commune

LE samedi, 10 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, sans réserve—

Deux lots de terre situés à l'encoignure St-Louis et Roman, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent—Aussi—dans la rue Roman derrière les lots précédents, deux lots mesurant 26 pieds de face, pouces 3 lignes de face, sur 146 pieds, 6 pouces de profondeur.

Le plan peut être vu au bureau des encanteurs jusqu'au jour de la vente.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Les actes de vente devant M. Gernon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Aussi—Aux mêmes lieux et places, plusieurs autres propriétés. Les détails à la vente. 5av

ADOLPHE BLACHE,
60, rue Royale,
Entre Conti et Bienville,

INFORME les dames qu'il a un assortiment très varié des articles suivants:

Coiffures de fleurs pour soirées,
do chenille do
do pour mariées.
Bas noirs blancs, brodés,
do de d'Ecosse do
Tours de gants, rubans et cygne.
Eventails très riches, de [illegible]
Porte-bouquets, carnets de bal,
Gants satins,
En loterie—Un magnifique service de dessert en porcelaine décorée avec les plus principaux sujets sur bronze doré—Valeur: mille piastres.
22 s

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 60, rue Gravier.

AREÇU une commission pour prendre des actes et représenter des serments pour administrer et [illegible] prendre des témoignages, reconnaître [illegible] des états suivants, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIA, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPI, FLORIDE & TEXAS.

Zinc, Cuivre, Ferblanc.
S. F. DELAMARE,
Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication de commande, représentés à bord ce qui a été fait jusqu'à ce jour, ustensiles de ménage, toiture, plombages, fontaines, filtres et lieux, gardes-robes, pompes, installations de bain, &c.

Travaux de raccommodage en zinc, ferblanc, ventilateurs, chandeliers, &c. &c.

Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparation.

DEPOT D'EAUX DE COLOGNE,
supérieures à toutes celles connues sur la place.
P. LEVERRIER,
76, Rue de Chartres, entre Bienville et Conti,

OFFRE à vendre au-dessous des prix de Paris, de l'Eau de Cologne, qualité très supérieure aux [illegible]

[illegible]

Elle est la supériorité de notre Eau de Cologne qu'il ne peut être souvent avec notre troisième qualité de cologne. Telle est qu'on la vend ailleurs pour première qualité.
5 fév—3m

S. Nauté, — S. Maspereau, — A. C. Cabaniss, — D. Dupuis.

25 RUE CONDE, ENTRE DUMAINE ET STE-ANNE 25

Magasin d'Articles de Ménage et Manufacture d'Ouvrages en ferblanc, en tôle et plomb.

S. NAUTRE & CO.,
SUCCESSEURS DE
S. MASPEREAU & Co.

OFFRENT en vente les articles suivans, savoir:

Chaudières, fours de campagne, tours à queue, bouilloires, marmites, casseroles émaillées, étamées et en ferblanc, fers à repasser, grils et tout autre article de fonte.

ARTICLE D'ETAIN. Coutellerie de table, couverts plaqués, pendules, balais, soufflets et tous autres articles de ménage.

PEINTURES DE TOUTE QUALITE.

Ferblanterie peinte, verrerie, faïence, lampes solaires, lampes à huile chinoise et à gaz, candélabres, lustres, chandeliers, porte-bouquets, chandeliers à gaz, brûleurs et service de table plaqués.

Pinceaux, vitres, lubrices, huile de lin, huile colza, esprit de térébenthine, vernis de toute qualité, huile de graine, huile, chimique, eau et alcool.

Le tout à des prix réduits.

Aussi:

Briques à feu, ardoises.
Agents pour les cuisines Roche.
" pompes aspirantes et refoulantes de Warner avec tuyaux en fer à vis.
" Forges portatives de Queen.
" parafonnerres de J. Spratt. 12fév

EN débarquement du navire Henry, venant de Marseille:
100 barriques vin rouge; 400 caisses vin; 75 quarts Madère; 50 paniers de 24 1/2 bouteilles huile Plagniol; 60 caisses eau de fleurs d'oranger, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co.
19 ms — 27, rue St-Louis

CAFE—284 sacs en débarquement du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co.
5 av — 26, Vieille Levée

SUCRE—300 caisses sucre blanc, en débarquement du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co.
5 av — 26, Vieille Levée

CIGARES—67,500 Regalias assortis, en débarquement du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co.
5 av — 26, Vieille Levée

MIEL—30 barils en débarquement du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co.
5 av — 26, Vieille Levée

MELASSE—85 barils prime de la Havane, en débarquement du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co.
5 av — 26, Vieille Levée

CACAO—cacao Guayaquil, en débarquement du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co.
5 av — 26, Vieille Levée

SOIERIE NOIRE—3 caisses gros de Rhin et 12 douzaines cravates, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25 ms — 24, rue de la Douane

FOULARDS SOIE—120 pièces, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25 ms — 24, rue Douane

CORSETS SANS COUTURES—2 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25 ms — 24, rue Douane

CHAPEAUX DE PAILLE pour hommes et dames, garnis et non garnis—20 caisses à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25 ms — 24, Douane

VIN Bourgogne—300 caisses Chablis, Beaune, Chambertin, Clos-Vougeot et Bourgogne Mousseux, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25 ms — 24, Douane

VIN Madère—En demi pipes et quarts Blackburn, London-Particular et Alberts, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25ms — 24, Douane

VIN Rouge—7 barriques extra St-Estèphe, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
— 24, Douane

TAPIS de tables en laine—200 différents dimensions, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25ms — 24, Douane

VEAUX cirés—2 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25ms — 24, Douane

CONSERVES de marine—Les soussignés offrent à vendre pour clore une consignation, à des prix très réduits:
85 boîtes saucisses, 19 boîtes grive de volaille, 20 boîtes andouillettes, 153 do juliennes, 131 boîtes consommés.
O. VALETON & Co.
7 mars — 95, Tchoupitoulas

CERISES ET FRUITS—300 caisses cerises à l'eau de vie:
150 caisses fruits assortis, à l'eau de vie:
25 do fruits au jus;
20 do fruits anglais pour tartes;
25 do fruits de New-York, pour tartes, à vendre par O. VALETON & Co,
— 95 rue Tchoupitoulas

Sirop—Sirop—Sirop,

LES soussignés sont prêts à fournir aux commissionnaires épiciers, des sirops de tout parfum, emballés en caisses de douze douzaines, en choix et à des prix réduits. [illegible]
VALETON & Co,
1mars — 95, Tchoupitoulas

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Graisse—Graisse.
PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI, vendredi, 9 avril 1852, à 4 heures et demie P. M., il sera vendu sur la Levée, en face de la rue Poydras, en débarquement des steamers Berkeye et Indiana, pour le compte de ceux que cela concerne—

75 barils huile de graisse épurée d'hyver, —Immédiatement après—
A l'encoignure des rues Foucher et Lafayette,
42 barils huile de graisse.
Le tout à être jaugé par un jaugeur de la ville.
Conditions—Au-dessous de $500, comptant; au-dessus, [illegible], au-dessus de $1000, quatre vingt dix jours en billets approuvés. 9av

Riz—Riz.
PAR R. B. SYKES, encanteur.

VENDREDI, 9 du courant, à dix heures, il sera vendu à l'encan, au No 111, rue des Magasins par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de ceux que cela concerne,
30 barils de riz plus ou moins endommagés à bord de la goëlette Genl. Clinch, de Savannah à ce port.
Conditions: comptant. 9av

PAR R. B. SYKES.
Farine—Farine.

IL sera vendu vendredi 9 du courant, à 10 1/2 heures, sur la Levée, en face de la rue de la Douane, par ordre des gardiens du port, pour le compte de ceux que cela concerne.
929 barils de farine, légèrement endommagés, en débarquement du steamer Bulletin No 2.
Conditions—Comptant. 9av

Meubles neufs, Tapis et Paillassons, pour clore des consignations du Nord.
PAR R. M. MONTGOMERY, encanteur.

VENDREDI 9 du courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin, une grande variété de MEUBLES, tels que ARMOIRES en acajou, noyer et mérisier, TABLES en acajou, rondes et à trumeaux, SECRETAIRES en acajou et noyer, tables à allonges, bureaux avec dessus en marbre, lavabos, sophas, sièges à ressort, CHAISES de repos et berceuses en acajou, chaises idem de salon; divans, tête à têtes.
Aussi—Des tapis et paillassons.
Conditions—Comptant et vente positive. 7 av

VENTES A LENCAN.

Linge fait, chapeaux Panama et Leghorn, casquettes, &c.
PAR J. B. BLACHE & Co.

SAMEDI 10 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, n° 77:

Un bel assortiment de chapeaux de Panama, en paille d'Italie, et casquettes.

A GRAND CRÉDIT, AU PREMIER:
150 lots de linge fait comme suit:
Pantalons en casimir, cotonnade, nankin, coutil et drap; gilets en satin et soie, habits, redingotes, paletots et sacs en mérinos, drap d'été, cachemire et alpaca, chemises avec devants en toile, chemises rayées et couleur, caleçons, chemises de dessous, cravates en soie, drap d'été et drap français, etc. etc.
9 av

Propriété de valeur située dans la Première Municipalité.
PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le jeudi, 15 avril 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

Un lot de terre situé en cette ville, rue St Louis, entre les rues Robertson et Dauphine, mesurant 46 pieds 10 pouces de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 122 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété de Félix Grima, et de l'autre par celle de Mme A. Bergamont, ensemble la jolie maison haute en briques, portant le No 123, et cuisine haute en brique.

Termes et conditions—$7000 comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire, aux frais de l'acquéreur. 9av

Esclave de valeur.
PAR P. B. TAYLOR & TOURNE, encanteurs,
95, rue de la Commune.

LE samedi, 10 du courant, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu le nègre ELIAS, âgé de 24 ans, bon domestique, excellent cuisinier et pâtissier, cocher, &c., vendu pour aucun défaut. Cet esclave est maintenant loué $40 par mois.

Les titres sont pleinement garantis.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 2 et 4 mois en billets approuvés.

L'acte de vente devant M. Gernon, aux frais de l'acquéreur.

Aussi—La négresse ESTELLE, âgée d'environ 35 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Vente par Catalogue
De 1,500,000 Cigares de la Havane.
PAR BERNARD TURPIN.

JEUDI 15 avril 1852, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin de MM Delvaille & Moreno, importeurs, no. 24, rue Vieille Levée, second district.

1,500,000 cigares de la Havane comprenant un assortiment général de marques choisies, pleinement garanties et d'importation directe. Impériales, Regalias, Media-Regalias, Conchas, Panetelas, Londres, Bayonnettes, Galanes, Dallas, Muler, &c.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.

Conditions libérales à la vente. 7 av

Vente de Vins et de Liqueurs de choix étant la cave d'une personne qui cesse de tenir maison.
PAR J. A. BEARD & MAY, ENCANTEURS.

MARDI 13 avril 1852, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, à la résidence de MM Gordon & Mills, rue du Canal entre Baronne et Carondelet:

Une lot de Madère, Porto, vin rouge, eau de vie et autres liqueurs, whiskey, &c.

Le tout d'importation directe et choisi dans les meilleurs crus.

Conditions—Comptant.

Les catalogues des différents lots seront prêts aussi de précoté.

Les vins seront vendus en lots convenables aux acheteurs.

Jolie petite Propriété convenable pour un jeune ménage—Vendue pour cause de départ, et sans endosseur.
PAR BONNEVAL & BENIT Encanteurs.
Bureau 54, rue Toulouse

IL sera vendu à l'encan samedi 10 courant à midi à la Bourse St Louis:

Un lot de Terre situé dans le faubourg Tremé, dans l'ilot borné par les rues Villeré, St Philippe, Dumaine et Robertson, [illegible] pieds de face à la rue Villeré, sur 60 pieds de profondeur, ensemble une maisonnette [illegible] couverte en ardoises, galerie sur le devant, composée de 4 chambres, cour briquetée, citerne, latrines, &c.

Conditions—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et [illegible] en billets endossés à satisfaction [illegible]

L'acte de vente par devant Amédée Ducatel notaire public aux frais de l'acquéreur. 3av

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 10 avril 1852, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, à midi,

Trois lots de terre situés au faubourg Marigny, Troisième Municipalité, désignés par les Nos 9 [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

R. M. MONTGOMERY & Co.,
ENCANTEURS,
TRAFICANTS EN MEUBLES,
Au Mart Auction, 37, rue du Camp.
Jours d'encan: mardi, jeudi et samedi.
On s'occupera avec promptitude des ventes au dehors.

College de St-Vincent,
Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi, il est situé au Cap Girardeau sur le Mississipi, à quarante cinq milles au-dessous de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations s'adresser à J. AD. ROZIER, Avocat,
Agent du collège, rue St Charles, No 11.

Le révérend R. H. HENNESSY, C. M président de ce collège, restera pendant cinq ou six semaines à la Nouvelle-Orléans, où dans les environs. Il demeure à la résidence de l'archevêque Blanc, où peut être vu tous les jours avant huit heures du matin et entre midi et deux heures de l'après-midi.
18ms—saifem

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc, etc.

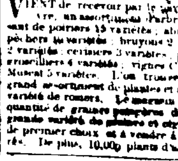

Le soussigné a reçu et offre à vendre un assortiment de Fusils de chasse simples et à deux coups, d'une des meilleures manufactures d'Angleterre.

Aussi—Carabines américaines pistolets à 4, 5 et 6 coups, carnassières, poudrières, capsules, etc.
27déc — A. SOURIE, 160, rue Chartres

Arbres fruitiers et Vignes.
J. MANARD,
181, Vieille Levée, entre Quartier et Hôpital.

VIENT de recevoir par le navire Béatrice, du Havre, un assortiment d'arbres à fruits, se composant de poiriers 15 variétés, abricotiers 3 variétés, pêchers 10 variétés, brugnons 2 variétés, amandiers 2 variétés, cerisiers 3 variétés, pruniers 6 variétés, groseilliers 4 variétés, vignes Chasselas 4 variétés, Muscat 5 variétés. L'on trouvera également un très grand assortiment de rosiers. Le magasin est assorti en grande quantité de graines potagères de toutes sortes, une grande variété de graines et oignons à fleurs de tout premier choix et à vendre à des prix très modérés. De plus, 10,000 plants d'asperges. 7 fév

Compagnie de la Poudre du Hazard
C. T. BUDDECKE & CO.,
Agents, rue Tchoupitoulas, No 100.

AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes maintenant prêts à répondre promptement tous les ordres qui nous seront donnés, quelle que soit la quantité. La qualité de la poudre de la Compagnie du Hazard est non seulement garantie pour être, comme considérée supérieure à toutes les poudres introduites et de quelque autre qu'il soit [illegible] Nous avons toutes les qualités en main, en baril, demi et quart, ainsi qu'en caisses, qui seront très convenables pour ce marché. N'importe quelle quantité sera livrée aux prix réguliers à bord des steamboats ou à tout autre endroit, sur avis donné à notre magasin.

C. T. BUDDECKE & CO.,
2déc—1an — 100, Tchoupitoulas.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—AVRIL 1852.

SONT invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Aliquot Mlle	Levesque Léonard
Bohueco Pierre	Lassichère de Lamillet
Bourre Marc	Leblanc Pierre D. & Alexandre
Bonnet Antoine	
Carrera Louis	Marie
Chaplé Paul Emile	Mardonnal Joseph
Chevalier	Nanty François
Corbaud Samuel Eler	Pilhon Sylvain
Délande Eugène Alfred	Petit Jean Adrien
Desbois Alexandre Henri	Roche
Frichot Louis Hippolyte	Turner Samuel Hugues
Gerard Jean-Baptiste Auguste	Thill Jean
	Unworth Henry
Galimer Jules	Vayral (les époux)
Hénard Marguerite Mlle	With John
Lognant George	Wigglishoff Charles Joseph
Levrot A. F	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 102, entre St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
7 av

J. B. BOISSON, RUE ST-CHARLES, 64,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France un bel assortiment de marchandises, savoir:

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Huile d'Olive, Porto, Madère, &c.
PAR BERNARD TURPIN, ENCANTEUR.

SAMEDI 10 avril 1852, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, au n° 20, rue Vieille Levée:

200 paniers huile d'olive Bacarigne, 24 [illegible] Plagniol
48 quarts Porto Bourgogne doux,
50 barils Malaga doux
10 " " sec
48 quarts Madère Marseille
[illegible] " Madère
22 huitièmes "
20 barils genièvre et eau de vie de New [illegible]
200 caisses liqueurs assorties
350 " vin rouge St Julien Bordeaux
140 " vin blanc Haut Sauterne
40 paniers bouteilles vides
60 barils sucre raffiné, en pain, en poudre et cassé.
9 barils cigarettes de la Havane
24 sacs contenant chaque 4 [illegible] café au [illegible]
Conditions à la vente.

Propriété sur le Canal Carondelet et la rue Bienville.
PAR P. B. TAYLOR & TOURNE.
Bureau 95 Commune

SAMEDI 10 du courant, il sera vendu à la Bourse St-Louis, un magnifique lot de terre situé sur le Canal Carondelet, formant encoignure Bienville et Roman.

Aussi—Un demi lot de terre, convenable pour jardin ou vacherie, accessible par [illegible] quilles de la rue Bienville, borné par les rues de la Conti, St-Victor et St-David.

Les plans de ces propriétés peuvent être vus à la Bourse St-Louis.

Conditions à la vente.

Résidence d'Eté à Lewisburg.
PAR J. A. BEARD & MAY

IL sera vendu à l'encan le samedi 17 avril, à [illegible] à Arcade Banks.

Une belle résidence, faisant face au lac, au magnifique village de Lewisburg, entre les rues Chery et Malberry, et dans le voisinage de MM. Bodin & Gantz. Les améliorations consistent en une belle résidence ayant trois chambres [illegible] galeries devant et derrière, [illegible]

Conditions—La moitié comptant, la balance à un an de crédit, en billets portant [illegible] hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente devant A. A. Baudouin, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Californie et Oregon.—Compagnie des steamboats de la malle des Etats-Unis—La seule ligne directe pour la Californie et l'Oregon via la Havane et Navy Bay—Le magnifique steamer à double machine GEORGIA, D. D. Porter, de la marine des Etats-Unis, partira le samedi 10 avril, à huit heures du matin précises, en jonction avec le steamer de la malle du Pacifique, qui partira de Panama à l'arrivée de la Malle et des passagers pour la Californie.

AVIS—A leur arrivée à Navy Bay, les passagers prendront le chemin de fer de Panama, qui parcourt un trajet de 14 milles sur l'isthme, diminuant ainsi leurs dépenses et sauvant 36 heures.

Pour passage, s'adresser à
ARMSTRONG, HARRISON & Co, agents,
43, rue Natchez, près l'[illegible]

POUR NEW-YORK.
Compagnie des Steamers de la Malle des Etats-Unis.

POUR NEW-YORK via la Havane, se joignant à la Havane avec le steamer la Malle des Etats-Unis, ISABELLA, pour Key West et Charleston—le magnifique steamer à double machine, GEORGIA, commandant D. D. Porter, E. U. partira de son wharf, en face de la place Jackson, avec la malle du gouvernement et des passagers, le samedi 10 avril, à 8 heures A. M. précises.

Les passagers pour la Havane devront se munir d'un passeport du consulat espagnol.

Chacun des steamers de cette compagnie a un excellent médecin à bord.

Les passagers pour New-York, sont directement sans changer de bateau à la Havane, et prennent en considération la quantité de passagers [illegible] Nord dans cette saison, la compagnie a [illegible] plus grands steamers pour faire le trajet entre New York et ce port.

On ne prendra pour fret pour la Havane que des espèces. Aucun connaissement ne sera signé après le départ du steamer.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie, 95, rue des Magasins, ou chez
JAMES R. JENNINGS, Agent.
31mr—jusq10.

Steamers du Pacifique—Portant la Malle.

La seule ligne directe pour la Californie et l'Oregon—Par la voie de Navy Bay, à l'extrémité orientale du chemin de fer de Panama.

Le beau navire à vapeur PHILADELPHIA, ayant une double machine, sous le commandement du capitaine John McGowan, partira positivement de son wharf, vis-à-vis la place Jackson, le jeudi, 15 avril prochain à 8 h. du matin, pour Navy Bay directement. Il se reliera aux steamers du Pacifique, partant de Panama à l'arrivée des malles et des passagers.

A leur arrivée à Navy Bay les passagers prendront le chemin de fer de Panama, qui les conduira quelques milles à travers l'isthme, diminuant leurs dépenses, et sauvant trente-six heures.

Des informations authentiques ont été reçues que la grande nombre de steamers de Pacifique seront à Panama pendant le mois d'avril. Les passagers devront partir pourvus chacun des dépenses par [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à
ARMSTRONG, HARRIS & Co. Agents,
44, rue Natchez, près l'Camp
31ma — JAMES R. JENNINGS, Agent

Nouvelle Ligne pour la Californie.
Passage seulement—On ne prendra pas de fret

Le magnifique steamer à double machine, S. DANIEL, partira de son wharf, au-dessus de la rue Julie, le mercredi, 21 avril, 1852 à 4 heures P. M. pour St Francisco. Via [illegible] les nombreuses qualités de ce steamer sont bien connues du public de la ligne. Les propriétaires qu'il fera le voyage de la Nouvelle Orléans à San Francisco en 40 jours.

Il possède de magnifiques emménagements pour passagers.

Pour passage et conditions, s'adresser à J. WILSON SMITH,
29m—24av — 12, Front-levee

Compagnie de Steamers de la Malle des Etats-Unis.
OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE PANAMA.

Les chars partent de la station Miller mercredi, ainsi 20 milles de navigation en pirogue débarquement des passagers de cette compagnie à Navy Bay à l'extrémité Est du chemin de fer de Panama.

Les passagers et la malle seront immédiatement expédiés sans dommage, par le chemin de fer à la station de Miller.

La seule ligne directe pour la Californie et l'Orégon, "via Navy Bay."

Par les steamers Empire City, via la Havane, le jeudi, 25 mars, et le Cherokee, directement le dimanche, 28 mars.

Etablissement d'une ligne directe entre la Nouvelle Orléans et Navy Bay, desservie par la voie de la Nouvelle Orléans les prochaines relâches du vapeur le Pacifique.

Devant partir les 11 et 25 de chaque mois.

Le magnifique steamer à double machine Cherokee, capt. H. K. Davenport, U. S. N. partira de son wharf, en face de la place Jackson le dimanche 28 mars, à 8 heures A. M. précises, pour Navy Bay directement, se joignant avec le steamer de la malle du Pacifique qui part de Panama à l'arrivée de la malle et des passagers de la Californie.

Bureau de la Compagnie, 95, Magasins.
22 mars — JAMES R. JENNINGS, agent

Pour New-York directement.—Compagnie de [illegible] Le [illegible] navire FALCON, capitaine H. Rogers, partira de son wharf, le samedi 10 avril à 8 heures précises A. M. pour New-York directement.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie No 95, rue des Magasins.
JAMES R. JENNINGS, agent

Pour Bayou Rouge
(FRAISES LANDING).

Le beau steamer ANNA, capt. [illegible] partira pour le Bayou Rouge [illegible] Grand-River et les ports intermédiaires [illegible] Atchafalaya. Pour fret ou passage [illegible], s'adresser à bord, en face de la rue St Louis, ou à H. GILLY, Vieille Levée
— J. M. JOHNSTON & Co.

Pour les Attakapas.

Le beau steamer ANNA No 2, capitaine J. J. Labarthe, partira pour les Attakapas tous les mardis à midi, prenant du fret et des passagers pour St-Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires. Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés qu'il n'y a point de plus grande promptitude.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue St Louis.
5 avril

Pour le Havre.

Le navire au voilier AMELIA, capitaine Wesly, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements pour passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser à H. V. BAXTER,
3av — 25, rue Carondelet

POUR LA HAVANE.—Le trois mâts paquebot ADAMS GRAY, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSEPH MITCHELL,
3 av — 30, Poydras

Pour le Havre.—Le paquebot régulier OLD ENGLAND, capt. Lowell, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à H. V BAXTER, 25 Carondelet.

Pour passage, ayant de beaux emménagements pour passagers de chambre, de seconde chambre et d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, pointe du 1er District.

Pour Liverpool.—Le beau navire au voilier NAPOLEON, capitaine [illegible], partira dans le plus bref délai. Pour passagers de chambre, s'adresser aux emménagements [illegible] s'adresser à H. V. BAXTER,
1er av — 25, Carondelet

Pour le Havre.—(Passage seulement)—Partant le 10 avril—Le paquebot régulier WURTEMBERG, capt. Ford, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage, ayant de magnifiques emménagements pour 10 passagers de chambre, s'adresser à bord, au pont 4, 2me municipalité, ou à H. V. BAXTER,
1er av — 25, Carondelet

Pour Liverpool.

Le navire américain au voilier BRANDYWINE, capitaine Merriman, ayant à bord sa plus grande partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à H. V. BAXTER
25 ma — 25, Carondelet

Pour Liverpool—Le beau navire au voilier CHARLESTON & MAINE, capitaine Napoléon Hunt, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à H. V. BAXTER,
— 25 rue Carondelet

Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord, pointe No 15, Troisième Municipalité.

Avis aux marchands de la campagne.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un grand et bel assortiment de chapeaux pour hommes, enfans et enfans, qu'ils offrent à vendre à des prix avantageux, savoir:

500 balles chapeaux de Carapèche, depuis $1 la douzaine et au-dessus.
500 douzaines chapeaux de Panama, depuis $12 la douzaine et au-dessus.
500 douzaines chapeaux de paille d'Italie, de toute genre et de toute qualité
250 douzaines chapeaux de paille cousue, depuis $2 50 la douzaine et au-dessus
250 douzaines chapeaux de feutre sans apprêt de toute nuance et de toute qualité.
Chapeaux de castor noir et gris, de tout genre et de toute qualité.
Chapeaux de castor noir et gris, de tout genre et de toute qualité.
Chapeaux d'amazones pour dames, en feutre et paille d'Italie.
Chapeaux de soie de tout genre et de toute qualité.
ALBERT & TRICOU,
38, rue de Chartres.

Les fashionables trouveront en entre dans notre maison de détail, 37, rue de Chartres, et encoignure Royale et St-Louis, le choix le plus élégant de chapeaux confectionnés comme pour la saison, sous la surveillance de notre sieur J. J. Albert, à Paris.

Nous continuerons comme par le passé à faire tous chapeaux de soie et castor, sur mesure, prix et [illegible] manufacture, encoignure Royale et St-Louis.
19 fév — ALBERT & TRICOU

HOPITAL LUXEMBOURG.

[illegible] fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG, sous la direction du Dr J. RHODES. [illegible]

[illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le
Dr J. RHODES,
15 sept—1an — 161, rue Canal.

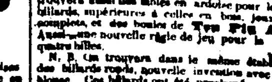

R. ANTOGNINI,
Fabricant de Billards, No. 14, rue Conti, entre Chartres et Levée.

ON trouvera constamment des billards neufs et d'occasions, ainsi que tous les articles concernant le billard, tels que tapis, billes, queues, etc. Des bandes gommes élastiques garanties pour cinq ans et plus, pour la justesse de la bille. On trouvera aussi des tables en ardoises pour le jeu des billards, supérieures à celles en bois, jeux de loto complets, et des boules de Ten Pin Alley.—Aussi—une nouvelle règle de jeu pour la partie à quatre billes.

N. B. On trouvera dans le même établissement des billards ronds, nouvelle invention avec ou sans blouse. Ces billards ont été proclamés par les premiers joueurs de Paris supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Les personnes désirant voir l'effet de ces billards ronds, peuvent s'adresser au no 28, de la Commune, à côté du Verandah, chez M. Louis Crigh.
9fév

Ed. E. BUCHAMP, [illegible]

[illegible]

VIN de Porto—50 quarts vin de Porto, [illegible] Beach, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
8 mars — 13, rue Bienville

Pianos.

LES soussignés importateurs de pianos et d'instruments de musique en général, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont maintenant complété leur assortiment de pianos et d'autres instruments de musique, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés et à des termes accommodants.

Ils appellent l'attention particulière des amateurs et dilettanti sur un nouvel instrument de musique, désigné sous le nom de "Hommophonio", ou Piano-Orgue, dont on peut se servir séparément, soit comme piano, soit comme orgue seul, soit conjointement selon le besoin, ou selon le goût de l'exécutant. Cet instrument se distingue aussi bien par la beauté de ses sons, que par son élégance extérieure, et offre surtout le grand avantage, (non atteint jusqu'à présent) que, quiconque possède une oreille tant soit peu musicale, est à même de pouvoir accorder les instruments, produisant les sons de l'orgue, avec une extrême facilité et dans très peu de minutes.

Cette utile et nouvelle invention, les soussignés la réclament comme la leur, ayant obtenu pour icelle des patentes pour les Etats-Unis à Washington City en date du 27 septembre 1851, et pour la France à Paris le 28 août, même année.

Messieurs les artistes et amateurs ainsi que le public en général, sont respectueusement invités de venir l'examiner.

Comme preuve convaincante de mérite de leur invention, les soussignés ont obtenu la permission de se référer aux personnes bien connues de cette ville et à l'étranger dont suivent les noms:

IGNACE PLEYEL & Co,	Paris
J. CHICKERING,	Boston.
HENRY ERBEN,	New-York.
NUNS & CLARK,	New-York.
WM DUBOIS,	New-York.
MME P. BOYER,	Nouvelle-Orléans.
J. JOHNS,	Nouvelle-Orléans.
J. GARICI,	Nouvelle-Orléans.
TH. DE LA HACHE,	Nouvelle-Orléans.

Comme un tribut de reconnaissance offert à la mémoire de leur ami décédé, M. G. P. Manouvrier, si bien connu en cette ville pour son talent musical, les soussignés se plaisent à dire que la patente obtenue par eux à Washington est due en grande partie aux efforts de cet ami, et à la manière dont il a fait valoir les avantages de cette invention auprès du département des Patentes.

Les soussignés offrent aussi en vente un grand assortiment de Pianos (Piccolos) de la célèbre manufacture de I. Pleyel & Co, de Paris, fabriqués expressément pour eux avec des améliorations, désignées par les soussignés pour obvier à l'atmosphère du climat de ces latitudes.

Aussi les soussignés peuvent, sans crainte de se compromettre, offrir une pleine garantie pour tous les instruments de ce genre qu'on vendra chez eux.

Pianos de seconde main à vendre et à louer.
SCHNEIDER FRERES,
No 59, rue Royale, vis-à-vis de la Banque de la Louisiane
30 déc—1 m, 3 p s p ab

J. GAUDIN,
Rue Royale 164,
entre les rues St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir de France un assortiment de pianos des premières manufactures, se composant de pianos picolos d'Erard & Pleyel, et autres facteurs de renom, ainsi que des pianos à queues, tous fabriqués pour le climat de la Louisiane, et à vendre à des prix raisonnables.

M. GAUDIN garantit ses instruments sous tous les rapports et se charge des accords et des réparations de pianos, et fait également des échanges sur les ventes qu'il fait.
25 déc—3m

W. HARTKOPF,
FACTEUR DE PIANOS,
172, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre,

A reçu par les navires Ferrière et Minesota, du Havre:

Une demi-douzaine de Pianos, consistant en
Pianos à queue,
Pianos cordes obliques,
Pianos cordes verticales.

En attendant sous peu de jours un autre assortiment de pianos d'Erard.

M. Hartkopf garantit ses instruments sous tous les rapports et se charge, comme par le passé, des réparations et accords de pianos.

Pianos à louer et à échanger. 19 fév